

DRC4766 – Médiation, conciliation et arbitrage

Marie-Josée Beaulieu mbeaul23@uottawa.ca

Hiver 2023

- Objectif du cours : Ce cours vise à compléter la formation reçue dans les cours de procédure par une ouverture sur les modes de prévention et de règlement des différends. Il vise à offrir une synthèse des diverses techniques utilisées en droit privé et en droit public avec des perspectives théoriques et pratiques.
- Au terme de ce cours, les étudiants seront capables de déterminer par une analyse appropriée quel mode de règlement sera le plus approprié pour résoudre le plus efficacement un conflit entre plusieurs intervenants. Ils seront prêts à participer activement dans divers modes de résolution de conflit et plus particulièrement en médiation.
- Les apprentissages au niveau de la technique de négociation basée sur les intérêts devraient être utiles aux étudiants qui désirent développer des habiletés pour représenter des clients dans un processus de médiation et pour ceux qui cherchent à élargir leurs horizons dans l'orientation de leur future carrière et adopter une vision de la pratique du droit qui englobe la justice participative.
- Description du cours: Introduction aux mécanismes et modes de règlement des litiges, plaintes et conflits dans différents domaines du droit, avec des perspectives pratiques et théoriques.
- Étude des principaux mécanismes de règlement des différends en droit public et en droit privé. Étude des dimensions de la résolution de conflit par la médiation, principalement les attitudes, le processus et les habiletés de médiation. Une attention particulière sera apportée à la négociation basée sur les intérêts.
- Méthode d'enseignement : Pour atteindre les objectifs mentionnés, plusieurs méthodes d'enseignement seront mises en œuvre, notamment :
- 📌 Exposés et questions;
 - 📌 Discussions en sous-groupes et en plénière;
 - 📌 Exercices et jeux de rôle de médiation;
 - 📌 Études de cas;
 - 📌 Vidéos;
 - 📌 Démonstrations devant la classe.
- À chaque semaine, les étudiants auront des lectures à faire à partir des lectures obligatoires. En classe, la participation des étudiants sera souhaitable, tant au sens d'une écoute active que sous la forme d'interventions susceptibles de favoriser un approfondissement des idées véhiculées. Le rôle actif de l'étudiant en situation d'apprentissage sera aussi mis en évidence lors d'exercices et de jeux de rôle de médiation destinés à favoriser l'atteinte des objectifs du cours et le développement des habiletés recherchées.
- Méthode d'évaluation : 📌 Participation, préjudiciable : 20 %
- La participation en classe sera évaluée sur la base des critères suivants :
- Présence;
 - Interaction sous forme de questions, réponses et commentaires;
 - Avoir lu les textes obligatoires et être capable d'en discuter en classe;
 - Pendant les vidéos, les regarder et les écouter;
 - Participation active durant les exercices / jeux de rôles;

- Écoute attentive, sans déranger les autres;
- Concentration sur le sujet traité, ce qui inclut utiliser les appareils électroniques seulement pour des fins reliées à la matière du cours en train d'être discutée en classe;
- Conseils :
 - En classe, garder le focus, se concentrer, écouter, regarder ;
 - Faire toutes les lectures obligatoires;

🚩 Compte rendu des apprentissages en mi-session : 30 %

Les étudiants doivent rédiger un compte rendu des principaux apprentissages au niveau des attitudes, processus, habiletés et intérêts et illustrer ces concepts par des exemples.

🚩 Présentation en équipe d'une séance de médiation devant la classe : 50%

Cette présentation orale comportera seulement une note d'équipe, préjudiciable.

La formation des équipes sera au choix des étudiants sauf que le professeur devra approuver le nombre d'étudiants par équipe en fonction du nombre total d'étudiants dans le cours.

L'objectif est de cinq ou six étudiants par équipe (un médiateur, deux parties et deux représentants ainsi que pour la sixième personne, le cas échéant, un rôle de présentateur ou narrateur. En fonction du nombre total d'étudiants en classe et en mode virtuel, s'il y a lieu, des rôles additionnels pourraient être ajoutés, par exemple, un rôle d'une troisième partie, d'un expert ou d'un co-médiateur. Pour ces mêmes raisons, le professeur pourra former ou reformer une ou des équipes.

La démonstration d'une médiation durera de 25 à 35 minutes.

Dates des présentations : lors des derniers cours de la session.

Les présentations pourront être filmées par le professeur à des fins d'évaluation.

Des renseignements additionnels sur ce qui sera exigé incluant les directives et l'échéancier ainsi que les critères d'évaluation seront fournis en début de session.

Principaux instruments de travail :

- 🚩 Sloan, G., J. Chicanot, *La pratique de la médiation*, 2ième édition, ADR Education, 2010, 92 pages (livre exigé et lecture obligatoire).
- 🚩 Roy, S., A. Schneebalg et E. Galton, *La médiation : préparer, représenter, participer*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2005, 242 pages (livre optionnel).
- 🚩 *Code civil du Québec* (lecture obligatoire de certains articles).
- 🚩 *Code de procédure civile du Québec* (lecture obligatoire de certains articles).
- 🚩 Sites web (lecture facultative).
- 🚩 Le plan détaillé du cours (indiquant l'échéancier de la matière à couvrir, des lectures obligatoires et de l'examen mi session) sera fourni en début de session.
- 🚩 La liste des articles du C.c.Q. et du C.p.c. ainsi que la liste des sites web seront fournis en début de session.